

*Date de dépôt : 3 mai 2021*

## Rapport

**de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de résolution de M<sup>me</sup> et MM. Pierre Vanek, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Jean Burgermeister, Philippe Poget, Olivier Baud, Jean Batou, Jean Rossiaud, Boris Calame :  
Après le NON au Pré-du-Stand, construisons un cycle d'orientation et une infrastructure de formation sportive !**

*Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Ruth Bänziger (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Fabienne Monbaron (page 33)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Ruth Bänziger

Mesdames et  
Messieurs les député.e.s,

La commission d'aménagement du canton s'est réunie à 3 reprises pour traiter la proposition de résolution R 900. Elle a siégé les 3 et 24 février, ainsi que le 26 mars 2021, sous la présidence de M. David Martin.

Les procès-verbaux ont été tenus par M<sup>me</sup> Garance Sallin que la commission remercie pour la qualité de son travail.

M. Sylvain Ferretti, directeur général, office de l'urbanisme (DT), M. Jean-Charles Pauli, secrétaire adjoint, office de l'urbanisme – direction juridique (DT), et M<sup>me</sup> Marie Schärli, secrétaire générale adjointe (DT), ont également participé aux séances. Nous les remercions pour leur soutien attentif au suivi des travaux de la commission.

## Note

L'examen de la R 900 et les discussions ont été menés en commun avec ceux de la M 2606 « pour un projet sportif cantonal fédérateur et ambitieux ».

## Auditions

- M. Pierre Eckert, 2<sup>e</sup> signataire de la proposition de résolution ;
- M. Laurent Badoux, chef de projet (DT-OU) ;
- M. Cyril Brungger, responsable des infrastructures sportives (DCS-OCCS) ;
- M. Antoine Girasoli, chef de projets (DI-OCBA).

## Séance du 3 février 2021

### *Présentation de la proposition de résolution par M. Pierre Eckert, 2<sup>e</sup> signataire*

M. Eckert explique que cette résolution fait suite au refus du projet du Pré-du-Stand. La première invite demande d'aller de l'avant avec le projet de cycle d'orientation sans déclasser de zone agricole, de verdure ou de bois et forêts, et l'autre porte sur l'infrastructure sportive. Le Pré-du-Stand est une zone agricole située près de l'aéroport ; c'est la dernière zone agricole au Grand-Saconnex et les habitants souhaitent la préserver. Par ailleurs, ce n'est pas une zone isolée, elle est connexe aux zones agricoles sur le haut du Grand-Saconnex et de Pregny. C'est une zone importante du point de vue de l'agriculture et du point de vue paysager. La rocade prévue avant le référendum était de déplacer le centre de formation football de Balexert au Pré-du-Stand, et de déplacer le cycle du Renard d'Aïre à Balexert. Actuellement, il n'y a pas de projet défini pour le lieu où se trouve actuellement le cycle du Renard. Le référendum a passé à très peu de voix en votation ; les propriétaires ont fait un recours, ils ont été déboutés et ils lancent maintenant un recours auprès du Tribunal fédéral. La procédure vient de démarrer.

Le projet initial du Pré-du-Stand visait à placer cinq terrains de football, deux synthétiques et trois naturels. Si l'on ne fait pas les bureaux qui étaient prévus dans le projet initial, on ne gagne pas beaucoup de terrain ; les terrains de football prendraient la plupart de la place. Le cycle du Renard à Aïre est accessible en site sécurisé (à pied) depuis le Lignon. L'accessibilité depuis d'autres endroits (transports publics) est plus difficile. Le cycle est en état de vétusté avancé. La question est de savoir s'il est détruit pour faire des logements, ou rénové ou reconstruit pour éviter de créer un cycle démesuré à

Balexert. L'emplacement de Balexert est stratégiquement très intéressant, il sera à proximité du futur quartier de l'Etang. Il est également à proximité d'importantes infrastructures de transports (route de Vernier, RER, future halte de Châtelaine). Le site est très grand, trop pour faire uniquement un cycle d'orientation. Pour donner un ordre de grandeur, le cycle de Montbrillant compte 720 élèves et fait 125 m × 45 m, soit à peine plus qu'un terrain de football. Il lui paraît excessif d'utiliser l'entier du terrain pour faire uniquement un cycle. On pourrait alors imaginer de réaliser une combinaison d'un cycle d'orientation et d'un centre sportif sur ce lieu. Un cycle de 1000 élèves a été jugé comme excessif.

A Genève, le terrain est précieux, il convient de l'utiliser à bon escient. La confirmation de construction d'un cycle à Balexert a été annoncée par le Conseil d'Etat peu de temps après le refus du déclassement du Pré-du-Stand. La première invite est donc en principe acquise, mais il est mieux de la confirmer par un vote. Pour le centre sportif, il faut se montrer créatif. Ils tiennent fermement à ce que cela n'entraîne pas de déclassement de zone agricole. Ainsi, la solution ne doit pas être au Pré-du-Stand, même sans les bureaux. Une piste qu'ils proposent est, par exemple, une mixité cycle/centre sportif à Balexert, avec un cycle de dimension raisonnable et la rénovation/construction du cycle actuel du Renard. Une autre possibilité serait de reprendre le projet de la Crotte-au-Loup. Enfin, il existe 100 terrains de foot sur le canton : ils ne sont pas ou peu utilisés en journée. Il y aurait ainsi la possibilité de se greffer sur un centre existant et de l'adapter en conséquence, ou de mutualiser les terrains, comme les Cherpines ou les Trois-Chêne. Toute autre proposition est également la bienvenue.

Un.e commissaire (UDC) demande s'il a pris contact avec l'académie du Servette FC, au sujet de ses besoins et de la mutualisation. L'exemple des Cherpines est déjà une réalité : une à deux après-midis par semaine, la première équipe du Servette s'entraîne là-bas. La première équipe du Servette n'a pas de terrain dédié. Pour des raisons techniques, ils ne peuvent pas s'entraîner au Stade de Genève, et ils s'entraînent donc sur une multitude de terrains.

M. Eckert répond qu'en tant que conseiller municipal au Grand-Saconnex, il a assisté à différentes présentations de GEF (Genève Education Football), notamment de M. Pont, qui a exprimé leurs besoins. Les terrains de football sont peu disponibles car on économise les terrains en herbe pour les matchs du dimanche. Maintenant, il y a beaucoup de terrains synthétiques, donc plus de possibilités. Concernant les Cherpines, il manque aussi un bâtiment de vestiaires et d'administration ; c'est ce qu'il entend par

mutualisation : il propose de se greffer sur un centre sportif existant et de placer une infrastructure permettant de développer du sport professionnel.

Un.e commissaire (PLR) indique que les terrains ne peuvent pas être donnés ; ils appartiennent aux communes. De plus, les terrains en herbe doivent respirer et ne peuvent pas être utilisés toute la journée car ils deviennent rapidement impraticables. Dans le cadre de la répartition des tâches entre le canton et les communes, il revient au canton de prendre en charge tout ce qui concerne la relève élite. Les communes ne peuvent pas suppléer au canton pour cela. Au niveau du foot élite, les normes ont changé, et il serait intéressant de recevoir les représentants du Servette à ce sujet. Pour qu'un centre de formation puisse être reconnu, il faut que chaque équipe possède son propre terrain dédié à ses activités. Ainsi, à Plan-les-Ouates, ils ont fait une convention pour que la première équipe vienne s'entraîner en journée sur les terrains de la commune afin que les juniors disposent chacun de leur terrain à Balexert et que le Servette soit reconnu comme centre formateur.

M. Eckert précise qu'il ne proposait pas de « donner » les terrains, mais d'envisager par exemple des partenariats.

Un.e commissaire (S) demande sur quoi s'appuient les réflexions considérant qu'un cycle de 1000 élèves est surdimensionné. Il y a le quartier de l'Etang qui se développe à proximité de Balexert, ainsi que beaucoup d'immeubles se construisant à Vernier. Par ailleurs, comment évalue-t-il la solution des Evaux ? Enfin, pour le cycle du Renard, il lui semble avoir compris que la construction d'une haute école de formation, comme la Haute école de santé, était prévue.

M. Eckert précise qu'il pense qu'il vaut mieux avoir deux cycles de 600 places plutôt qu'un cycle de 1200 places, mais qu'en effet, il y a un besoin avéré de cycles. Concernant les Evaux, il ne se prononce pas et laisse un.e collègue Vert.e s'exprimer à ce sujet. Concernant le cycle du Renard, il est assez bas, avec un seul étage ; ils pourraient imaginer de faire quelque chose de plus développé, avec par exemple la haute école et le cycle à cet endroit-là.

Un.e commissaire (MCG) relève que l'on risque de priver toute une commune de zone agricole pour un terrain occupé par 25 personnes et demande des chiffres sur la pratique du football.

M. Eckert répond qu'il ne s'agit pas de faire le procès du football. En effet, la surface est grande. Il pense qu'il y a quelque chose à faire avec les terrains de football du canton, en ayant une meilleure répartition temporelle de leur utilisation.

Un.e commissaire (MCG) pense que, si l'on doit comparer l'édification d'un cycle d'orientation et un terrain de football par surface utile par personne, la construction d'école passe avant.

M. Eckert répond que, même s'il a dit qu'il fallait utiliser le terrain à Genève avec précaution, il est tout de même possible de faire les deux.

Un.e commissaire (MCG) demande s'il sait s'il y a un projet de reconstruction sur le site actuel du cycle du Renard.

M. Eckert répond que ce n'est pour l'instant pas défini, c'est pourquoi il propose différentes pistes.

Un.e commissaire (MCG) demande quelle est la superficie d'un terrain de football. La réponse d'un.e commissaire (UDC) est qu'elle est d'un peu plus de 100 m × 68 m.

Un.e commissaire (Ve) indique qu'un cycle d'orientation doit faire à peu près 600 élèves pour bien fonctionner (intégration, travail des enseignants, qualité de la formation, etc.). Autour de Balexert, il y a déjà beaucoup d'établissements scolaires, et il faut éviter une trop grande concentration. Il serait idéal de faire un plus petit cycle à Balexert et de reconstruire celui du Renard. Concernant les Evaux, il est rappelé que ce site n'est pas seulement dédié au sport, mais également aux loisirs et à la nature. Au niveau sportif, l'affectation est polyvalente : sports individuels, en équipe, pas exclusivement du football. Le fait que le canton examine la possibilité d'installer temporairement les bâtiments du Servette est ainsi assez complexe. Par ailleurs, il y a aussi des difficultés liées à l'accès aux Evaux. Si le Servette s'y installait, certains sports n'auraient plus de place. L'impact d'une installation définitive du Servette à cet endroit serait très lourd. De plus, la mutualisation se fait déjà à fond aux Evaux pour les terrains de foot. Au sujet du football, c'est le sport amateur de base, il y a un vrai besoin en terrains. Cela étant, les Evaux ne sont qu'une solution provisoire ; la question de trouver une solution définitive pour le Servette est donc toujours d'actualité.

### ***Discussion interne sur la R 900 et la M 2606***

Un.e commissaire (PDC) indique que la commission des travaux traite actuellement le sujet de la construction du nouveau cycle du Renard et du déménagement du Servette et propose de coordonner le traitement de ces objets dans les deux commissions.

Plusieurs commissaires envisagent le renvoi à la commission des travaux, d'autres un gel, la création d'une commission commune entre les travaux et l'aménagement ou encore de regrouper le traitement de tout ce qui concerne le cycle du Renard et le FC Servette.

Le président entend les différents arguments. La commission des travaux semble traiter ces objets depuis longtemps et il lui paraît difficile pour la commission d'aménagement de la rattraper. Il propose de demander au département de faire une présentation sur l'état d'avancement des projets. A partir de là, ils pourront décider de ce qu'ils font avec ces objets.

Un.e commissaire (EAG) se méfie de l'entrelacement des différents projets, qui fait que si l'un tombe à l'eau, les autres aussi. Si un accord est trouvé à la commission des travaux, le département pourra facilement présenter la situation à la commission d'aménagement.

Un.e commissaire (UDC) propose de geler ces objets pour éviter de passer par la plénière et d'attendre de voir ce qui se passe à la commission des travaux. De là, un point de situation pourrait être fait, avec une présentation du département, et la commission pourra se déterminer sur ces deux objets, peut-être même en réorientant la motion.

Un.e commissaire (MCG) assure ne pas remettre en cause le fait que les gens doivent faire du sport, mais souhaite avoir un ordre de grandeur du nombre de terrains à consacrer pour cette pratique. De plus, les salaires très élevés de certains footballeurs font que cela devient un domaine mafieux. Le sport ne doit pas atteindre de telles extrémités.

Le président propose de prendre contact avec le Conseil d'Etat (DCS, OCBA, OU) pour un point de situation. La commission est d'accord de lier les deux objets.

## 24 février 2021

### *Audition commune relative à la R 900 et à la M 2606*

- *M. Laurent Badoux, chef de projet (DT – OU)*
- *M. Cyril Brungger, responsable des infrastructures sportives (DCS-OCCS)*
- *M. Antoine Girasoli, chef de projets (DI – OCBA)*

M. Badoux rappelle le double enjeu du dossier : l'objectif est de livrer le plus vite possible le cycle du Renard et la condition pour cela est le relogement du Servette FC. Vu le temps donné par rapport aux nécessités de construire le CO, ils ont dû agir en deux phases : la première avant 2030, qui consiste à trouver un emplacement provisoire pour le Servette, la deuxième après 2030 pour trouver un site définitif. Pour la phase 1, la solution trouvée assez rapidement par le DCS et le Servette est celle des Evaux, qui faisait déjà l'objet d'une mutualisation avec le Servette. Cette solution fonctionne bien en amont, mais se complique à la phase opérationnelle. Ils pourront

livrer le premier terrain et le bâtiment provisoire fin 2021, ce qui permet la libération du site de Balexert afin de livrer le nouveau cycle pour la rentrée 2025. Fin 2022, ils pourront livrer les trois autres terrains. Trois terrains doivent être en synthétique, ce qui est important pour répondre aux normes et intensifier les heures de jeu par terrain et ainsi optimiser la mutualisation des terrains. Il y a donc un phasage arrangé avec le Servette pour libérer le plus vite possible le site de Balexert et démarrer le chantier du cycle. Le projet des Evaux nécessite la transformation de quatre terrains existants pour qu'ils soient mis aux normes et que le Servette puisse conserver le label. Il est aussi prévu un bâtiment provisoire et un plan de mobilité afin de ne pas surcharger les accès des Evaux. Concernant les terrains, les T1 et T2 seront transformés en synthétiques ; le T7 est déjà en synthétique mais sera agrandi. Le T3 sera aussi légèrement agrandi et maintenu en herbe. L'accès se fait par la route de Loëx et permet d'accéder rapidement au bâtiment administratif. Le sol des Evaux est affecté en zone de verdure, dont la partie centrale est affectée de manière complémentaire à des installations sportives. Le programme est donc conforme à la loi au niveau de l'affectation du sol. Ils ont essayé au maximum d'éviter d'avoir à couper des arbres, mais 22 bouleaux vont devoir être coupés pour l'agrandissement d'un terrain. Un plan paysager permettant de compenser cela en replantant ailleurs sur le site est en cours d'élaboration. Une attention particulière est portée à la qualité du projet. Les terrains de football seront à terme repris par la fondation des Evaux. L'opération a ainsi un bénéfice immédiat pour le Servette et un bénéfice à long terme pour les Evaux.

Pour la phase 2, à partir de 2030, il faut une solution pérenne pour le Servette. Il faut des sites accessibles, plats et de grande dimension. Cinq sites répondent à ces critères : le Pré-du-Stand au Grand-Saconnex, le site de Belle-Ideé à Thônex, la Crotte-au-Loup à Vernier, Genthod et les Evaux dans une optique définitive. Des exemples d'implantation pour chaque site figurent en annexe (*annexe 2, p. 7 à 10*) ; ce ne sont pas des projets, mais simplement des projections pour confronter la dimension des terrains et celle des parcelles. Pour le Pré-du-Stand, ils n'utiliseraient pas la totalité du terrain pour placer les stades. La solution des Evaux nécessiterait une extension. Tous ces sites ont fait l'objet d'une évaluation sommaire et tous les acteurs ont pu mettre leur appréciation ; cela a permis de se mettre d'accord sur les projets à privilégier. Pour l'instant, la Crotte-au-Loup paraît être le plus favorable, sans exclure pour autant les autres. Ils mènent une étude plus poussée sur les cinq sites (étude environnementale stratégique) afin de pouvoir prendre une décision plus solide. Du fait de l'actualité du barreau routier de Montfleury et du déplacement des jardins familiaux, ils ont décidé

d'examiner plus en avant la solution de la Crotte-au-Loup. Cela leur permettrait d'utiliser des synergies entre les mouvements qui sont envisagés : utiliser le déblai du barreau routier pour aplanir les terrains, mixer le programme des jardins familiaux pour une utilisation optimale du sol... De plus, un tiers des jeunes qui fréquentent le Servette viennent de Vernier. Le projet a donc vraiment du sens.

Plusieurs variantes ont été envisagées au cours d'une étude de faisabilité (*annexe 2, p. 13*). L'idée serait d'insérer dans la frange urbaine un programme de jardins familiaux, des aménagements d'espaces publics pour donner de la perméabilité au quartier, et un pôle foot. Certaines variantes ne nécessitent aucune démolition de villas. Une discussion avec la commune de Vernier est en cours pour voir quel est le périmètre du projet, si cela convient à la commune et aux riverains, etc. Il y a beaucoup de points à clarifier, c'est pourquoi cela prend plusieurs années. Ce projet combine plusieurs avantages : l'Etat a des propriétés dans ce secteur, la partie centrale est une propriété privée en zone 5 mais inconstructible en raison du bruit des avions ; le projet serait une reconversion intéressante du site. Sur la route de Peney, le BHNS va bientôt arriver ; le site sera donc très bien desservi. Ce site mérite selon eux beaucoup d'attention, mais aucune décision définitive n'a été prise. C'est aussi le seul projet qui aurait un impact positif en termes de SDA. Six hectares de SDA pourraient être récupérés, alors que d'autres projets en consommeraient, comme celui de Belle-Ideé qui pourrait avoir une consommation de 12 ha de SDA.

Un.e commissaire (S) demande quelle est la nature actuelle des terrains aux Evaux.

M. Badoux répond qu'il y a actuellement trois terrains en herbe et un en synthétique. Ils doivent cependant avoir trois terrains synthétiques et un en herbe pour le Servette. Malheureusement, celui qui est déjà synthétique doit aussi être agrandi, car il est presque deux fois trop petit par rapport aux normes. C'est pour celui-ci qu'il faut abattre les 22 arbres. Le T3 est en mauvais état et nécessite une rénovation.

Un.e commissaire (S) demande plus d'informations quant à l'abattage des 22 arbres.

M. Girasoli explique qu'ils ont essayé de minimiser l'impact de la construction des terrains sur les arbres. Les 22 bouleaux seront compensés dans le cadre d'une vision plus large sur l'ensemble du parc par un aménagement paysager qui apporte une plus-value sur le site. Cela permet de mettre à profit cette intervention et permet de conjuguer les bénéfices pour le Servette et pour les Evaux. La réflexion paysagère est en phase d'étude. Un



des angles abordés est celui des mouvements de terre. Ils essaient de gérer les excavations des terres nécessaires pour la réalisation des terrains pour minimiser son impact.

Un.e commissaire (S) demande comment sont gérés les terrains de foot.

M. Girasoli répond que l'accueil de l'académie du Servette ne nécessitera aucune privatisation des espaces. Les quatre terrains resteront avec cet esprit de terrain de jeu ouvert au public. Il faut cependant savoir qu'aujourd'hui, les terrains sont déjà bien utilisés par les équipes sportives accueillies par les Evaux. Le seul espace privatisé est le bâtiment administratif, qui est entièrement dévolu à l'activité du Servette. Ces terrains sont réalisés avec la Fondation des Evaux comme maître d'ouvrage. Cela lui permet d'avoir une maîtrise du site avec la mise à disposition de ses infrastructures à l'académie.

Un.e commissaire (S) demande ce qui motive le passage des terrains au synthétique.

M. Girasoli répond que c'est le nombre d'heures de jeu qui motive cela. La tendance sur le canton est actuellement de basculer des terrains naturels aux terrains synthétiques, ce qui permet une meilleure utilisation des surfaces en heures de jeu. Les terrains font un peu plus de 100 m × 60 m, ce qui est très demandeur en termes fonciers. Plutôt que d'ajouter des terrains partout, il vaut mieux transformer les terrains en synthétiques pour pouvoir densifier les heures de jeu.

Un.e commissaire (S) demande s'il y a une coordination entre le DIP et les clubs actuels pour construire un centre de formation études et sport.

M. Girasoli répond que le DIP a bien sûr des contacts avec le DCS dans le cadre des programmes sport-études. Cette approche est intégrée par le DIP et permet aux sportifs de s'entraîner durant les heures scolaires. L'académie du Servette les prend aussi en charge : elle s'assure que le cursus soit poursuivi, accueille les sportifs pour les repas, etc. Il y a des synergies où tout le monde se retrouve gagnant. Cette approche est en collaboration étroite entre la Fondation des Evaux, le Servette et l'Etat (DCS, DIP, OCBA).

Un.e commissaire (UDC) demande comment va se passer le partage des horaires aux Evaux. Il craint que les heures disponibles pour les autres clubs soient réduites.

M. Girasoli répond qu'aucun club ne sera préterité par l'accueil du Servette. Une grille horaire a été mise en place par l'académie et la fondation : les horaires de tous les clubs y ont été inscrits. Cette planification tient la route et est maîtrisée.

M. Brungger ajoute que la moitié des équipes de l'académie du Servette termineront l'école à midi grâce au programme sport-études, ce qui leur laisse plusieurs heures dans l'après-midi pour s'entraîner. Ils arrivent ainsi parfaitement à faire cohabiter les deux programmes.

Un.e commissaire (UDC) souhaiterait connaître l'implantation de bâtiment et le plan mobilité dans les cinq sites identifiés. Il ne suffit pas d'un BHNS, car il faut de toute façon un parking pour accueillir les cars et les spectateurs.

M. Badoux répond que les tests d'implantation qu'ils ont vus n'ont pas fait l'objet de plans de mobilité. Seule la Crotte-au-Loup fait l'objet d'une étude approfondie. Cependant, une étude environnementale stratégique est en cours pour les cinq sites afin de vérifier aussi les questions de mobilité.

Un.e commissaire (MCG) relève que l'endroit où la coupe de 22 arbres est prévue ressemble à une forêt, ce qui fait qu'elle pourrait être protégée et qu'il ne serait pas possible de couper. En fonction de l'âge de ces arbres, il pourrait être possible de les déplacer au lieu de les abattre. Il faut aussi s'interroger sur la cohabitation entre les usagers du terrain de foot et ceux des jardins familiaux (*ndlr il s'agit d'un jardin permacole, la Ferme permacole des Evaux*). Enfin, la question de ce qui se passe sous un terrain synthétique au niveau de la vie du sol est posée.

M. Girasoli répond que les 22 arbres ne font pas partie de la zone forêt. Ils se situent sur la fin du cordon boisé. Ils ont souhaité privilégier la conservation du cordon boisé de chênes qui se trouvent entre les terrains pour leur donner plus d'espace et mieux les protéger. Il ne connaît pas l'âge des arbres, mais chacun des arbres a un prénom, un recensement a été fait récemment. L'action paysagère qu'ils prévoient d'entreprendre apporte une plus-value importante. Concernant la cohabitation, le plan paysager intègre les mouvements de terre pour dissocier les activités et préserver les espaces de loisirs, de détente et de jeu. Concernant les terrains, les naturels ont leurs qualités en termes de biodiversité et les synthétiques nécessitent plus de profondeur pour être réalisés. Cependant, l'aspect lié à la gestion des eaux induit par la réalisation de ces terrains est complètement intégré pour éviter d'évacuer immédiatement ces surfaces de rétention d'eau, en apportant des bassins de rétention, en travaillant avec le petit étang à ciel ouvert qui se trouve dans le parc, etc. De plus, la pollution lumineuse sera réduite. Tout un travail se fait pour que cet accueil ne soit pas une punition pour les Evaux mais une situation gagnant-gagnant.

Un.e commissaire (MCG) demande s'il reste de la vie sous les terrains synthétiques et s'ils sont perméables.

M. Girasoli n'a pas les compétences pour répondre à la première question, mais il pense que oui. La composition des terrains synthétiques est différente de celle d'un terrain naturel. Le GESDEC considère cependant le terrain naturel comme un matériau terreux.

Les terrains sont perméables par définition, car l'eau est récoltée à travers des réseaux de drainage qui canalisent l'eau dans des bassins de rétention qui serviront à arroser les espaces de jeu. Le surplus est reversé sur le bassin à ciel ouvert.

Un.e commissaire (Ve) demande pourquoi la Crotte-au-Loup n'a pas été sélectionnée comme solution provisoire et fait part de son inquiète pour les chênes des Evaux, car de gros travaux de génie civil sont prévus. Par ailleurs, la carte montre un accès au bâtiment par la gauche ; confirmation est demandée que ce n'est pas un accès véhicules qui irait jusqu'au bâtiment de l'académie. La confirmation que l'affluence des spectateurs a aussi été réglée pour qu'elle se fasse par ce côté-là est également demandée tout comme l'assurance que la convention prévoit la remise en état d'un des terrains synthétiques en terrain naturel. Pour répondre à l'inquiétude sur les arbres, les bouleaux poussent assez vite et ils pourront être facilement compensés.

M. Girasoli répond que la Crotte-au-Loup n'a pas été prise comme solution provisoire car tout est à réaliser sur ce site, et qu'il y a urgence pour la construction du cycle à Balexert. Pour les chênes, la protection des racines est prise en compte. Quant à l'accès, la flèche bleue sur la carte montre que l'accès vient de la route de Loëx, mais il n'est pas question de faire venir les véhicules dans le parc. Le site sera desservi avec un arrêt de bus, un dépose-minute, un espace pour les deux-roues et les vélos, et un espace de dépose pour les cars. Concernant l'accès des spectateurs, il y a un plan de mobilité qui a été mis en place. Il met vraiment en avant le fait d'éviter le chemin François-Chavaz et d'accéder par l'accès ouest et le cycle d'orientation du Marais. Au sujet de la convention, elle est en cours d'élaboration. L'Etat continue de rencontrer la fondation et l'académie pour avancer dans ce travail. Il est prévu de participer aux frais de rénovation et d'entretien des terrains, mais la question de la remise d'un terrain synthétique en terrain naturel n'a pas été abordée.

Un.e commissaire (MCG) demande s'ils ont repris le projet de la Crotte-au-Loup tel qu'il avait été élaboré par l'exécutif de Vernier, ou s'ils l'ont retravaillé.

M. Badoux répond qu'ils en ont pris connaissance. Ils ont décidé de combiner les jardins familiaux et les terrains de foot et ont fait une étude spécifique pour cette demande-là. Néanmoins, s'ils devaient finalement

choisir soit les jardins familiaux, soit le pôle football, ils reprendraient les anciennes études.

Un.e commissaire (MCG) rappelle que l'idée à l'époque était de déplacer les jardins familiaux ailleurs et de faire une vraie infrastructure incluant plusieurs activités sportives. Beaucoup de sports n'ont pas de lieu pour pratiquer. Il y avait l'opportunité d'utiliser la Crotte-au-Loup pour réaliser quelque chose de pratique et de multi-services. Le projet reste-t-il focalisé uniquement sur le football ou une ouverture est-elle envisagée ?

M. Badoux répond que, depuis la votation du Pré-du-Stand, ils ont dû trouver en urgence une solution spécifique pour le pôle foot et se sont concentrés là-dessus. Dès qu'ils auront relogé le Servette, ils pourront se pencher sur un programme plus large comme celui-ci. La vision cantonale ne porte pas que sur le pôle foot, et toute solution intelligente qui pourra combiner le plus de choses possible sera la bienvenue.

## **Séance du 10 mars 2021**

### ***Discussion commune sur la R 900 et la M 2606***

Un.e commissaire (UDC) explique qu'il n'y actuellement plus d'objet inhérent aux Evaux et au pôle football à la commission des travaux. Le seul projet de loi plus ou moins lié à cette affaire était le crédit d'investissement pour le cycle du Renard. Le projet de loi a été voté avec un rapport de minorité. Le dépôt est pour le 13 avril. Concernant les deux objets à l'ordre du jour, la résolution fait une demande logique et souhaitable, mais c'est exactement ce qui est en train de se faire. Depuis le vote du Pré-du-Stand, le Conseil d'Etat et le Servette ont travaillé à une solution. Ainsi, la résolution est pour ainsi dire obsolète. Une solution se dessine par rapport aux Evaux, mais elle s'avère de plus en plus mal partie. Le Conseil municipal d'Onex a l'intention de s'opposer à la venue du Servette sur le site des Evaux. Il y a déjà une année de retard par rapport à ce qui était prévu pour le déménagement aux Evaux : au lieu de juin 2021, ce sera finalisé en juin 2022, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition. Vu que le Conseil municipal va s'opposer, une année supplémentaire va être perdue. Cela va aussi repousser la construction du cycle, car le Servette ne déménagera pas sans solution concrète. Cela dit, la résolution n'aidera pas à arranger les choses, puisque les négociations et les recherches de sites sont en cours. Quant à la motion, elle va un peu dans le même sens. Les invites vont dans le bon sens, mais elles sont elles aussi obsolètes. Ainsi, il est plutôt défavorable à ces deux textes.

Un.e commissaire (PDC) abonde dans ce sens. Il y a des oppositions de la part d'Onex, ainsi que des propriétaires riverains des Evaux. Dans le projet de loi pour le cycle du Renard, un amendement précise que tant que le minimum nécessaire pour le Servette n'était pas réalisé, le déménagement et la construction du cycle n'auront pas lieu. La résolution et la motion appellent à trouver une solution pour un centre sportif cantonal permettant entre autres d'accueillir l'académie du Servette. Il rappelle que la solution des Evaux est provisoire ; ces deux objets ne peuvent que donner une impulsion supplémentaire pour trouver au plus vite une solution définitive, mais, en l'état, elles n'apportent rien aux démarches actuelles. Elles ne sont donc selon lui plus d'actualité.

Un.e commissaire (PLR) relève que la résolution demande de s'appuyer sur des installations existantes pour accueillir l'infrastructure de formation sportive cantonale pour la relève. C'est une responsabilité du canton que de mettre en place des infrastructures pour la relève ; il est utopique de vouloir passer par des infrastructures existantes dans des communes, qui sont déjà largement utilisées par différents clubs communaux ou non. Il revient au canton de prendre en charge ces infrastructures, cela a été décidé dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches entre canton et communes (LRT).

Le président fait remarquer que la résolution met en avant le fait de construire le cycle et la relocalisation de l'installation sportive.

Un.e commissaire (Ve) propose de supprimer « s'appuyer sur une ou plusieurs installations existantes afin d' » dans la 2<sup>e</sup> invite de la R 900.

Un.e commissaire (EAG) rappelle ce qui a été voté en commission des travaux : le cycle d'orientation ne pourra être construit que lorsque le Servette aura à disposition deux terrains et le troisième dans la foulée. Le Conseil d'Etat va envoyer une lettre au Servette pour s'y engager, et il y aura une convention entre les parties avant que le projet passe en plénière. Un vote favorable peut être donné à la résolution et la motion, qui vont dans le bon sens, tant qu'elles concordent avec l'accord trouvé en commission des travaux. Les deux objets ainsi que l'amendement dans la 2<sup>e</sup> invite de la R 900 peuvent être acceptés.

Un.e commissaire (UDC) estime qu'aucune garantie formelle quant à l'obtention d'un troisième terrain aux Evaux n'a été donnée au Servette. C'est la question qui se pose par rapport à l'abattage des arbres, contre lequel il y a une pétition qui a été déposée au Grand Conseil. Les associations feront également opposition à l'autorisation de construire. La situation est complètement bloquée. La deuxième invite de la résolution, même amendée, fige totalement la situation. Le meilleur moyen de ne rien construire à terme,

c'est de fermer la porte à toute possibilité de déclassement dans une zone autre que constructible. Les deux textes sont déjà obsolètes.

Le président relève que ces textes pourraient donner une impulsion pour débloquer cette situation.

Un.e commissaire (UDC) répond que les recherches de sites ont déjà été faites. Ces deux textes n'apportent rien de plus à la situation actuelle. Soit l'on modifie totalement les invites pour trouver une formulation qui pousse en avant pour aller plus loin, soit l'on refuse ces textes.

Un.e commissaire (MCG) pense qu'il faut voter ces textes. La motion demande au Conseil d'Etat de trouver un lieu propice pour accueillir un complexe sportif. Le lieu a été trouvé, c'est la Crotte-au-Loup : Vernier avait fait une étude et le projet avait d'abord été retenu à la place du Pré-du-Stand. Le projet de Vernier est réalisable et avait l'aval des Conseillers d'Etat de l'époque. Quant à la résolution, elle dit la même chose, en ajoutant le volet du cycle. Le lieu a aussi été identifié pour celui-ci sur le site de Balexert. C'est un projet que Vernier avait déjà proposé, en parallèle à l'étude pour le centre sportif. Le Conseil d'Etat ne fait que reprendre le projet proposé par l'exécutif de Vernier. Enfin, la population s'oppose à l'utilisation des infrastructures existantes. Les riverains redoutent certainement de perdre le côté paisible de leur quartier ; l'impact de l'arrivée du Servette aux Evaux est mis en doute, mais la population semble le croire. Il y aura en tout cas des complications si la solution des Evaux est choisie. Si l'on supprime l'idée de s'appuyer sur des infrastructures existantes, ils pourraient au moins aller de l'avant. Les deux objets donnent au moins une impulsion et montrent la volonté de la commission d'aller de l'avant. Il est bon de rappeler que le Servette FC est deuxième au classement et fait la fierté de Genève. Le football est le sport le plus pratiqué du canton. Il y a un vrai problème d'infrastructures sportives dans le canton. Les magistrats doivent refuser des créations d'équipes car il n'y a pas de place sur les stades. Le projet de Vernier est intéressant car il permettrait de réaliser un vrai centre sportif, avec plusieurs terrains de football. Le trafic pourra également être dévié, sans passer par le village. Un soutien à la résolution, même si la deuxième invite ne sert à rien, et à la motion est assuré.

Un.e commissaire (EAG) répond quant à l'aspect contraignant de l'amendement : c'est contraignant, car cela figure dans la loi du crédit d'investissement. On leur a indiqué que le troisième terrain était programmé et allait se faire. Certes, il y a des recours, mais comme dans tous les projets à Genève. Concernant le cycle du Renard, il n'est plus question pour le DIP de le démolir : il va être rénové car ils ont besoin de cycles d'orientation.

Un.e commissaire (UDC) demande pourquoi ne pas orienter la motion du MCG sur le projet de la Crotte-au-Loup. En effet, les arguments en faveur de ce projet sont bons.

Un.e commissaire (MCG) est favorable à cela et rappelle que lorsque le projet de la Crotte-au-Loup avait été lancé, l'équipe suisse avait été sollicitée. M. Pichard, président du FC Servette, avait été contacté, prêt à investir dans le projet pour faire un partenariat public-privé.

Un.e commissaire (PLR) relève qu'il y a un vrai problème d'infrastructures pour les cycles d'orientation. Dans le « 20 Minutes », en août 2020, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta évoque dans un article que les écoles primaires avaient été submergées d'élèves il y a dix ans et qu'il fallait dix ans pour construire un cycle d'orientation en prenant en compte les oppositions. De nombreux cycles sont en train de couler, comme le cycle des Voirets, construit initialement avec 38 classes ; un pavillon provisoire a été rajouté pour monter à 46, et maintenant ils en ajoutent un nouveau pour parvenir à 54 classes, tout cela sans aucun ajout d'espace extérieur. Le département a pris la mesure du problème et la R 900 est inutile. Pour la motion, il faut l'amender pour remplacer l'année 2020 par l'année 2021.

Un.e commissaire (Ve) pense que, si la 2<sup>e</sup> invite de la résolution est conservée, cela signifie implicitement que ce serait soit la Crotte-au-Loup, soit Genthod, car les autres sites prévus sont en zone agricole ou en zone de verdure. Ainsi, ils peuvent la laisser telle quelle. Sinon, si l'on veut laisser ouvert la possibilité de trouver des sites ailleurs, il faudrait se demander s'ils veulent maintenir la demande de ne pas déclasser de zone agricole ou de verdure.

Le président estime que, le processus de recherche étant en cours, il ne leur revient pas de désigner l'endroit auquel doit être mis le projet. Ils peuvent néanmoins donner des orientations. La résolution a l'avantage de donner une impulsion pour dire qu'il faut accueillir sans déclasser. Il soutient le fait de maintenir cette 2<sup>e</sup> invite. Il ne serait pas favorable à restreindre la motion sur le projet de la Crotte-au-Loup, car cela voudrait dire qu'ils ne sont implicitement pas d'accord avec une autre solution.

**Vote de la R 900**

Le président met aux voix l'amendement à la 2<sup>e</sup> invite :

***Suppression de « s'appuyer sur une ou plusieurs installations existantes afin d' »***

Oui : 9 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PLR, 1 MCG)

Non : —

Abstentions : 6 (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

***L'amendement est accepté.***

Le président met aux voix la prise en considération de la R 900 ainsi amendée :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : —

**La R 900, telle qu'amendée, a été prise en considération.**

*Catégorie de débat préavisée : II (30 minutes)*



## **Proposition de résolution (900-A)**

**Après le NON au Pré-du-Stand, construisons un cycle d'orientation et une infrastructure de formation sportive !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le refus du déclassement du Pré-du-Stand lors de la votation du 24 novembre 2019 ;
- la nécessité, reconnue par l'ensemble du monde politique, de construire un nouveau cycle d'orientation au vu de l'augmentation programmée des effectifs scolaires à ce niveau dès 2021 ;
- la nécessité que le canton compte une infrastructure de formation sportive dédiée au football ;
- le refus de la population que ces infrastructures soient réalisées au détriment de zones agricoles, de verdure ou de bois et forêts,

invite le Conseil d'Etat

- à aller de l'avant sur un projet de construction d'un nouveau cycle d'orientation, sans déclasser de zones agricole, de verdure ou de bois et forêts à cette fin ;
- à accueillir une infrastructure de formation sportive dédiée au football sur le territoire cantonal, sans déclasser de zones agricole, de verdure ou de bois et forêts à cette fin.

# Présentation de la R 900

Commission de l'aménagement  
3.2.2021

Pierre Eckert

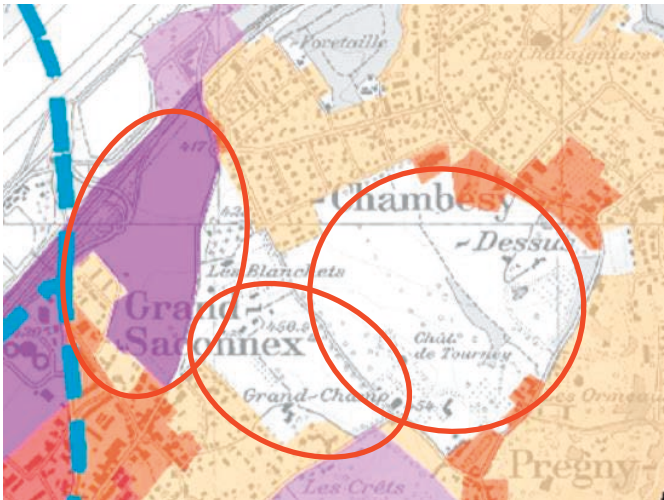
## R 900 Invites

- à aller de l'avant sur un projet de construction d'un nouveau cycle d'orientation, sans déclasser de zones agricole, de verdure ou de bois et forêts à cette fin ;
- à s'appuyer sur une ou plusieurs installations existantes afin d'accueillir une infrastructure de formation sportive dédiée au football sur le territoire cantonal, sans déclasser de zones agricole, de verdure ou de bois et forêts à cette fin.

## Pré du Stand: état actuel



## Etat actuel



## Etat actuel



## Rotation prévue avant référendum

- Centre de formation football
  - ❖ Balexert → Pré du Stand
- CO Renard
  - ❖ Aïre → Balexert
- Logements à Aïre ?

## Projet initial

- ✓ **5 terrains :**
  - 3 "grands" (105x68) et 2 "petits" (100x64).
  - 2 synthétiques et 3 naturels.
- ✓ **5'000m2 SBP de locaux sportifs, administratifs, de restauration...**
- ✓ **Un pôle "pro" (3 terrains) :**
  - Terrains d'entraînement de l'équipe professionnelle (1+2)
- ✓ **Un pôle davantage "public" (2 terrains) :**
  - Terrain synthétique mutualisé avec le FC GS (4).
  - Terrain d'honneur, susceptible d'accueillir du public (5).



## Site d'Aire



## Site d'Aïre

- CO du Renard accessible en site sécurisé (à pied) depuis le Lignon (~7000 habitants)
- Accessibilité depuis d'autres endroits (transports publics) plus difficile
- CO du Renard en état de vétusté avancée
- Détruire pour du logement (ou autre chose?)
- Rénover/reconstruire pour éviter un CO démesuré à Balexert?

## Site de Balexert



## Site de Balexert

- Site très grand (trop pour juste un CO?)
- (CO Montbrillant 720 élèves: 125m x 45m)
- Proximité des transports (route, rail)
- **Combinaison CO + centre sportif?**
- **Cycle de 1000+ élèves jugé comme excessivement grand**

## Et alors?

- **A Genève, le terrain est précieux, il convient de l'utiliser à bon escient.**
  1. La confirmation de construction d'un CO à Balexert a été annoncée par le CE peu de temps après le refus de déclassement Pré-du-Stand !
    - Première invite en principe OK, mais c'est mieux de la confirmer.
  2. → créativité pour le centre sportif
    - Sans déclasser de la zone agricole
    - **Donc pas au Pré-du-Stand, même sans bureaux!**

## Quelles pistes?

1. Mixité CO - sport à Balexert
    - CO de dimension raisonnable à Balexert et rénovation/reconstruction du Renard
  2. Reprendre le projet Crotte-au-Loup
  3. Il existe 100 terrains de foot sur le canton
    - Ils sont peu ou pas utilisés en journée
    - Se greffer sur un centre existant et l'adapter en conséquence
    - Mutualiser ces terrains
- **Toute autre proposition est la bienvenue!**





## **Commission d'aménagement 24 Février 2021**

**R 900 : Après le NON au Pré-du-Stand, construisons un cycle d'orientation et une infrastructure de formation sportive !**

**M 2606 pour un projet sportif cantonal fédérateur et ambitieux**

24/02/2021 - Page 1

### **Phases**



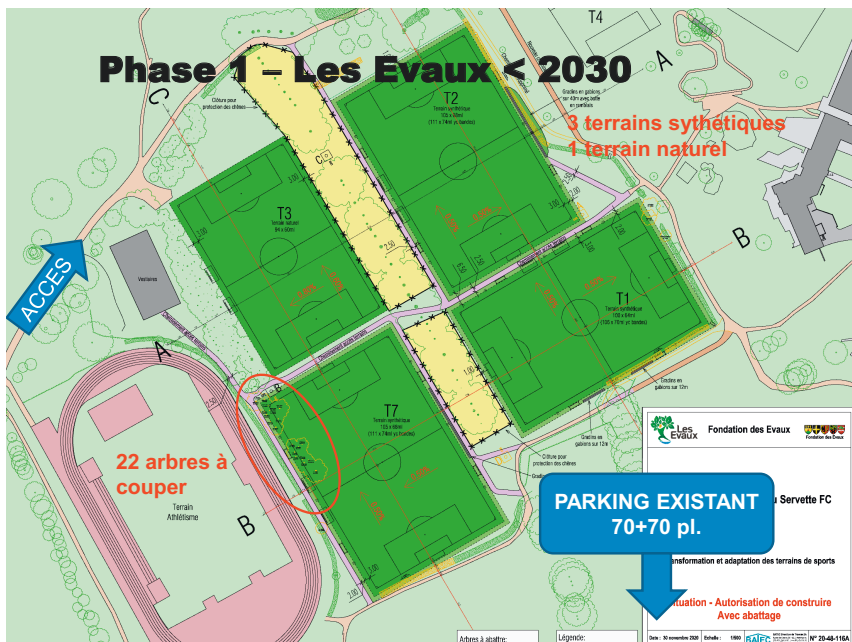
**Objectif commun:  
Livrer le CO Renard le plus vite possible  
Condition:  
Reloger le SFC**

**Phase 1 < 2030  
optimisation et mutualisation Evaux  
Phase 2 > 2030  
5 sites potentiels dont Crotte au Loup**

## Phase 1 – Les Evaux < 2030

T1+ Bâtiment: fin 2021 = libération du site de Balexert au plus tôt  
afin de livrer le nouveau CO Renard pour la rentrée 2025  
T2,T3,T4: fin 2022

## Phase 1 – Les Evaux < 2030



## Phase 2 - Sites identifiés à l'échelle cantonale

Légendes	
0	Pré-du-Stand Site de référence
1	Thoirs Alternative 1
2	Vernier Alternative 2
3	Genthod Alternative 3
4	Les Evaux Alternative 4

Source plan : SITG



## Phase 2 - Sites identifiés

D 4 GENTHOD Champs-Chavannes

5 Test Implantation

Confidentiel



## Phase 2 - Sites identifiés

D 1 PRÉ-DU-STAND - Centre sportif uniquement

6 Test implantation

1:2500

Confidentiel



## Phase 2 - Sites identifiés

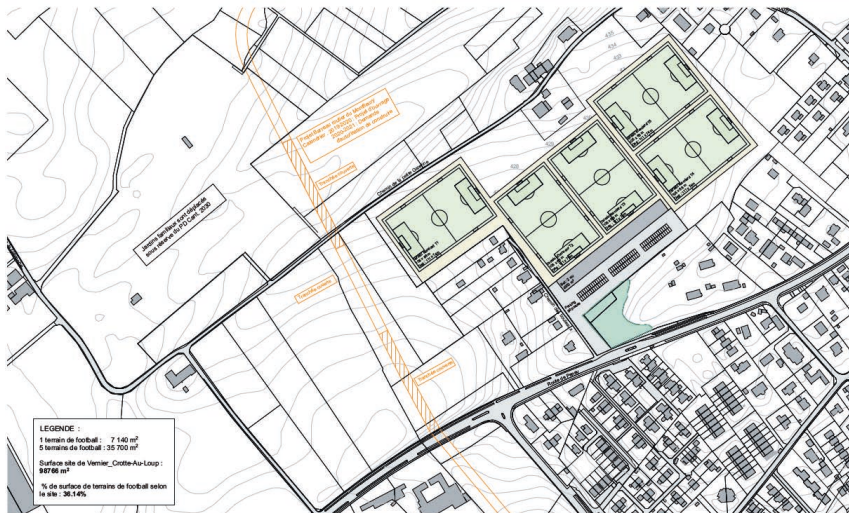
D 3 VERNIER - SATIGNY

Crotte-au-Loup

6 Test Implantation / Var. 1

1:2500

Confidentiel



## Phase 2 - Sites identifiés

D 5 LES EVAUX

5 Test implantation

1:2500

Confidentiel



# Phase 2 - Sites identifiés à l'échelle cantonale

## EVALUATION DES 5 SITES RETENUS

Evaluation établi par l'OU, le DCS, l'OCBA et le SFC

	Pré du staid			Crotte-au-Loup			Les Evaux			Champ-chavanne			Boffe-Idée		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
<b>Foncier</b>	Grande parcelle			Vaste			Clos, Contour			Grand			Très		
<b>Disponibilité</b>	4	4	4	2	3	2	2	3	2	4	4	4	5	5	5
<b>Accessibilité</b>	4	4	4	4	3	4	2	3	2	4	3	4	5	5	5
<b>Intégration</b>	3,2			4,1			3,4			3,5			2,8		
<b>Planification</b>	3	3	3	5	5	5	3	3	3	4	4	4	2	1	4
<b>Vieillesse</b>	3	4	3	4	3	3	3	4	3	4	4	4	2	3	4
<b>Fonctionnalité</b>	3,8			3,5			3,5			3,5			2,5		
<b>Accès</b>	4	4	4	3	3	2	2	2	2	3	3	3	3	3	2
<b>Opportunité</b>	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	4
<b>Engagement</b>	4	4	3	4	4	3	3	3	3	4	4	4	1	2	1
<b>Aménagement</b>	2,2			4,3			4,3			3,2			1,3		
<b>Compatibilité</b>	2	2	3	4	4	4	2	3	3	4	4	4	2	2	2
<b>Environnement</b>	2	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1	1	1
<b>Conformité DCA</b>	2	2	2	5	5	5	4	4	4	4	4	4	7	7	7
<b>Total Points</b>	13,2			14,7			11,9			12,2			11,6		

# Phase 2 - développement hypothèse Crotte au loup

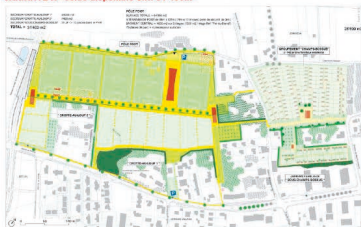
## Situation



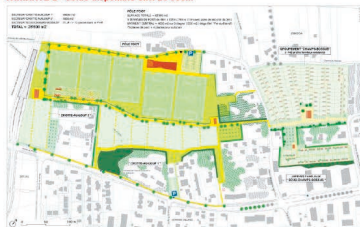
# Phase 2 - développement hypothèse Crotte au loup

## Etude de faisabilité

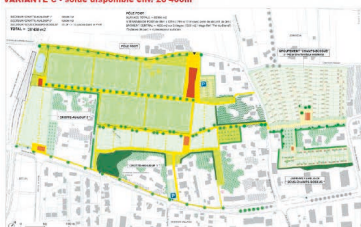
VARIANTE A - soie disponible env. 31'400m<sup>2</sup>



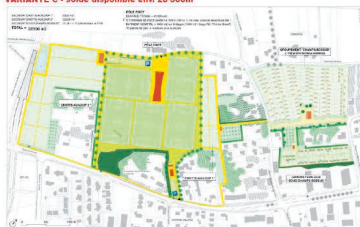
VARIANTE B - soie disponible env. 28'600m<sup>2</sup>



VARIANTE C - soie disponible env. 28'400m<sup>2</sup>



VARIANTE C - soie disponible env. 28'600m<sup>2</sup>



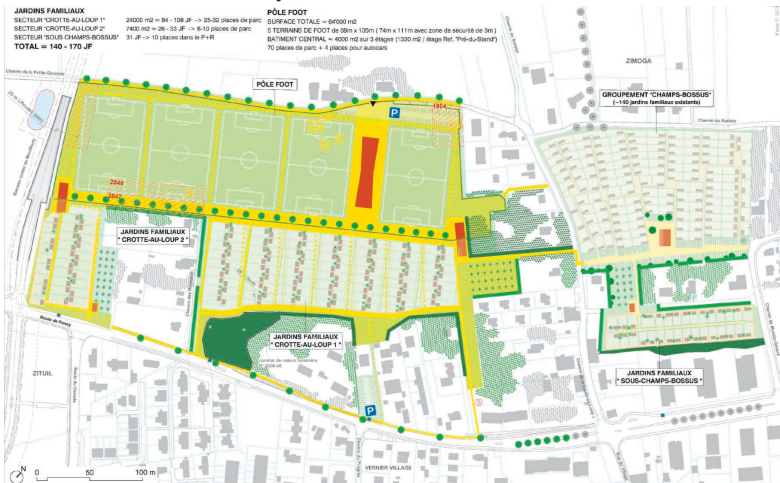
# Phase 2 - développement hypothèse Crotte au loup

2ème étape : Variante A – Pôle foot 64'000 m<sup>2</sup> / 5 terrains + vestiaires Jardins familiaux 31'400 m<sup>2</sup> / ~ 150 jardins.

**JARDINS FAMILIAUX**  
SECTEUR "CROTTE-AU-LOUP 1"  
SECTEUR "CROTTE-AU-LOUP 2"  
SECTEUR "SOUS CHAMPS-BOSSUS"  
TOTAL = 140 - 170 JF

2600 m<sup>2</sup> = 84 - 108 JF -> 25-30 places de parc  
1800 m<sup>2</sup> = 28 - 33 JF -> 8-10 places de parc  
31 JF -> 10 places dans le P+R

**PÔLE FOOT**  
SURFACE TOTALE = 64000 m<sup>2</sup>  
2 TERRAINS DE FOOT de 30m x 105m (74m x 111m avec zone de sécurité de 3m)  
BÂTIMENT CENTRAL = 4000 m<sup>2</sup> sur 3 étages (1300 m<sup>2</sup> / étage Ref. "Pôle-du-Banck")  
70 places de parc + 4 places pour autocars





**Merci de votre attention**



*Date de dépôt : 4 mai 2021*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Monbaron

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette résolution, déposée le 26 novembre 2019, fait suite au refus du projet du Pré-du-Stand.

Elle invite le Conseil d'Etat à aller de l'avant sur un projet de construction d'un nouveau cycle d'orientation et à s'appuyer sur une ou plusieurs installations existantes afin d'accueillir une infrastructure de formation sportive dédiée au football sur le territoire cantonal, ceci sans déclasser de zones agricole, de verdure ou de bois et forêts.

La minorité de la commission a estimé qu'au vu du temps qui a passé depuis le dépôt de ce texte, ces deux dossiers du cycle et de la relocalisation des activités du Servette FC ont bien avancé, même si leur concrétisation n'est pas assurée au moment de la rédaction de ce rapport. En effet, le crédit de construction pour le cycle du Renard a finalement été voté par le Grand Conseil le 29 avril 2021, par le projet de loi 12741<sup>1</sup>, lequel a été conditionné par un amendement visant à une relocalisation effective de l'ensemble des activités du SFC avant le démarrage des travaux de constructions du CO.

Durant les travaux de la commission, il a été mis en avant que diverses pistes étaient suivies par le canton quant à la relocalisation définitive du SFC, comme notamment le projet de la Crotte-au-Loup qui semble le plus avancé et le plus réalisable, ce sans déclassement de zone agricole. Il est également à relever que les dernières diverses votations ont démontré que le peuple genevois souhaite minimiser les déclassements en zone agricole, quels que soient les projets.

En ce qui concerne la seconde invite de cette résolution, celle-ci ne pouvait pas rester en l'état dans le projet soumis au vote de ce Grand Conseil,

---

<sup>1</sup> PL 12741-A – ouvrant un crédit d'investissement de 94 860 000 francs pour la construction du nouveau cycle d'orientation du Renard à Balaxert : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12741A.pdf>

et ce pour deux raisons qui ont conduit à un amendement visant à supprimer l'idée de s'appuyer sur une ou plusieurs installations sportives existantes. La première étant que le football est un sport extrêmement pratiqué, à tous âges, dans de nombreuses équipes. Ces sportifs s'entraînent régulièrement, sur les terrains mis à disposition par les communes, qui sont largement occupés, parfois partagés sur les mêmes plages horaires et qui n'ont pour la plupart plus de disponibilités. Ces infrastructures communales sont également bien prisées durant les week-ends avec les divers championnats. Il est donc illusoire de s'imaginer que des communes pourraient mettre à disposition un ou des terrains de manière régulière, même temporairement, à l'une ou l'autre des équipes de l'académie du Servette. Tout comme il est difficilement imaginable que cette académie accepte que ses différentes équipes évoluent ici et là sur le canton, au gré des disponibilités, avec des transports à prévoir et des calendriers difficiles à gérer pour le personnel d'encadrement qui devrait rayonner toute la semaine. A noter toutefois que certaines communes ont déjà établi depuis plusieurs années des conventions avec la 1<sup>re</sup> équipe du Servette afin que celle-ci puisse s'entraîner ailleurs qu'à Balexert et laisser ainsi les terrains à l'académie qui en a besoin pour être reconnue comme entité formatrice au sens de l'Association suisse de football.

La seconde raison est que la loi sur la répartition des tâches en matière de sport (L 12058)<sup>2</sup>, entrée en vigueur le 31 août 2017, prévoit en son article 3, lettre f, qu'il ressort de la compétence exclusive du canton, pour ce qui concerne le football, de mettre à disposition de l'élite sportive une infrastructure adaptée à la compétition au niveau national et international, à savoir le Stade de Genève et le Pôle football.

En résumé, la minorité estime que si l'invite relative au cycle d'orientation partait d'une bonne intention en novembre 2019, force est de constater qu'à l'heure du vote de ce jour, elle n'est plus d'actualité puisque réalisée par le vote du crédit pour la construction du nouveau cycle du Renard. En ce qui concerne les infrastructures pour le SFC, celles-ci sont déjà au cœur des discussions depuis de longs mois, et il nous faut surtout assumer les responsabilités qui nous incombent et ne pas les reporter sur d'autres, et notamment sur les communes qui, elles, assument à satisfaction les tâches qui leur sont dévolues par la LRT.

Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas cette proposition de résolution et vous invitons à en faire de même.

---

<sup>2</sup> L 12058 – Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (3<sup>e</sup> train) (LRT-3) : <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L12058.pdf>